Cinquante troisième année. - N° 60 A Lundi 25 et mardi 26 mars 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 872

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

320 566 722 RCS Nantes.
PUBLI EMBAL.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1000000 EUR.
Adresse : zone d Activités les Fromentaux, 44140 Le Bignon.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AEF société par actions simplifiée au capital de 7.095.136 € siège social : zone d'activités les Fromentaux, 44140 Le Bignon RCS Nantes n° 789 443 322 PUBLI EMBAL société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 € siège social : Zone d'Activités Les Fromentaux, 44140 Le Bignon RCS Nantes n° 320 566 722 ARTEMBAL société par actions simplifiée au capital de 7.700.000 € siège social : 3 rue de Lorival, 59113 Seclin RCS Lille Métropole n° 509 494 043 FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé fait au Bignon en date du 19 mars 2019, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société ARTEMBAL et de la société PUBLI EMBAL par la société AEF. L'actif apporté par la société ARTEMBAL est égal à 27.114.205 € et le passif transmis à AEF s'élève à 21.727.044 €. L'actif net apporté par la société ARTEMBAL s'établit donc à 5.387.161 €. Il est précisé que l'opération ne génère ni mali ni boni de fusion. L'actif apporté par la société PUBLI EMBAL est égal à 33.227.349 € et le passif transmis à AEF s'élève à 24.588.748 €. L'actif net apporté par la société PUBLI EMBAL s'établit donc à 8.638.601 €. Le montant du boni de fusion s'élève à 3.685.162 €. En raison de la détention par AEF de la totalité des actions de la société ARTEMBAL et de la société PUBLI EMBAL, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société. Les apports effectués par les sociétés absorbées n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par les sociétés ARTEMBAL et PUBLI EMBAL depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société AEF. Les sociétés ARTEMBAL et PUBLI EMBAL seront dissoutes de plein droit, sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au nom des sociétés AEF et PUBLI EMBAL au greffe du Tribunal de Commerce de Nantes le 19 mars 2019 et au nom de la société ARTEMBAL au greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 20 mars 2019. Les créanciers des sociétés AEF, ARTEMBAL, et PUBLI EMBAL disposent d'un délai de 30 jours à compter de la présente publication pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.